



« Pigiste, pas pigeon ! », acte 2.

Une nouvelle enquête alarmante de l'AJP sur ce que gagnent vraiment les journalistes freelance et sur les tarifs réellement appliqués par les médias

Alertée par les difficultés dans lesquelles se débattaient les journalistes indépendants (stagiaires et professionnels) en Communauté française, l'AJP lançait en 2006 une vaste campagne de sensibilisation « Pigiste, pas pigeon ! ».

Point de départ de cette campagne : « **Le Livre Noir des journalistes indépendants** », rédigé notamment sur la base d'une enquête de l'AJP pour connaître et dévoiler la réalité des tarifs appliqués par les médias. Une centaine de freelances avaient alors répondu, soulignant le **développement dans la presse francophone belge d'un « prolétariat intellectuel »** dont le grand public ignore les incroyables conditions de travail et leurs conséquences sur la qualité de l'information.

Cinq ans plus tard, l'AJP relance son action et publie une nouvelle enquête. Car si les milieux politiques et académiques ainsi que des collègues salariés dans les rédactions ont mieux perçu les difficultés des pigistes, les responsables de médias, eux, ont poursuivi leur politique des rémunérations-plancher. Menée durant l'été 2011 par courriel, l'enquête a recueilli **les réponses de 152 pigistes** de tous médias et de toutes fonctions. Le nombre de médias est donc beaucoup plus large qu'en 2006.

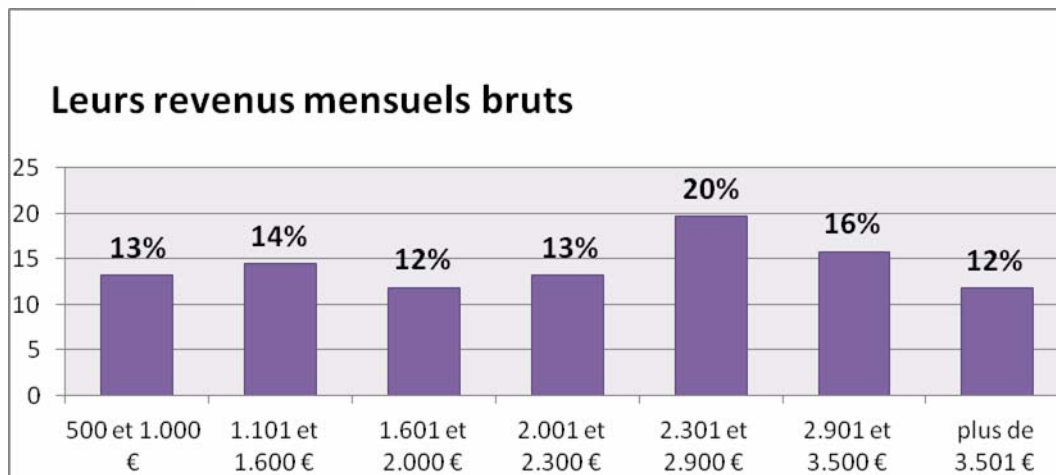
L'enquête a permis d'établir **un nouveau relevé des tarifs réellement pratiqués.** Avec ce constat : sur le plan financier, la situation des pigistes ne s'est en rien améliorée, au contraire.

Les constats de l'enquête

1. Des revenus mensuels au plancher

Les indépendants riches existent. Ils sont une poignée. En revanche, plus de la moitié ne gagnent pas plus de 2.300 € brut par mois, ce qui représente, pour les mieux payés, moins de 1.700 € nets.

4 pigistes sur 10 vivent avec moins de 2.000 € bruts et 13% des répondants à l'enquête sont sous les 1.000 €, soit moins que le revenu minimum garanti d'un salarié de... 17 ans.



L'impôt s'applique sur l'ensemble des revenus pour les trois quarts des répondants, payés uniquement en honoraires. La fiscalité est différente pour 6%, payés intégralement en droits d'auteur, et pour 18,4 % dont les revenus sont en partie des honoraires et en partie des droits d'auteur.

2. Des tarifs scandaleusement gelés.

Pour la plupart des journalistes indépendants, les rémunérations ne connaissent ni indexation, ni augmentations, ni primes ni bonus. C'est le commentaire le plus fréquent des répondants à l'enquête, qu'ils soient journalistes de presse écrite, correspondants pour l'audiovisuel ou caméramans : « les tarifs auxquels je suis payé n'ont pas bougé » depuis 6, 10, 15, voire 20 ans !

Les chiffres de notre enquête confirment malheureusement ce constat. Là où les comparaisons avec 2006 sont possibles, on relève un immobilisme des rémunérations, particulièrement flagrant dans la presse écrite quotidienne. Prix du signe, de la brève ou de la page inchangé, remboursement du km gelé, au mépris des hausses du coût des carburants. Pire : des tarifs (brève et page) ont régressé, en particulier aux Editions de l'Avenir.

Si des médias ont légèrement augmenté certains de leurs tarifs, d'autres payent encore la brève 1 € brut, un article court 10 € et une photo 5 € ! (voir nos tableaux)



En presse périodique comme en radio-télé, la tendance dominante a été à la hausse des rémunérations, mais dans des proportions parfois ridicules. En cinq ans, l'heure de cameraman à la RTBF est passée de 12,19 à 13 €, et celle du journaliste à Antenne Centre de 19,31 à 19,72 €...

3. Une disparité incompréhensible

Comme en 2006, on est frappé par la variété des tarifs pratiqués, non seulement entre médias d'un même secteur, mais aussi au sein d'un même groupe éditeur. Curieuse évolution à reculons où l'on voit les éditeurs prôner les synergies internes, les stratégies de groupe et le positionnement unique devant les autorités politiques (pour les aides à la presse par exemple), mais la politique tarifaire est laissée à chaque baronnie locale, à chaque édition, voire à chaque chef de rubrique du même journal !

D'un média à l'autre, une brève sera payée de 1 à 20 €, une page complète de quotidien de 25 à 300 €, et celle d'un périodique de 60 à 150 €. En télévision, le forfait pour une journée de travail va de 110 à 350 € selon la chaîne !

En matière de disparité au sein d'un même groupe de presse, deux quotidiens se distinguent tristement. *La Capitale* bat, chez SudPresse, pratiquement tous les records des tarifs inférieurs. Aux Editions de l'Avenir, c'est l'édition *Le Courrier* qui tient ce rôle (*voir nos tableaux*)

Disparité encore, entre pigistes et salariés cette fois, concernant les frais de déplacement. Des employeurs estiment sans doute que le litre d'essence coûte moins cher à un indépendant qu'à son collègue salarié...

4. Au-delà des chiffres...

Dans leurs commentaires, les répondants sont plusieurs à relever aussi ceci :

- ▶ le travail de week-end et jours fériés est payé comme un jour ouvrable
- ▶ des conventions de collaborations imposent la cession gratuite des droits d'auteur
- ▶ des médias interdisent au pigiste de travailler pour la concurrence, sans rémunérer l'exclusivité.
- ▶ le phénomène des « faux indépendants » resurgit.
- ▶ Des médias imposent le paiement en droits d'auteur et la hauteur de ceux-ci.
- ▶ Le retard de paiement reste une pratique courante



Les pistes d'action de l'AJP

- Rehausser les barèmes conventionnels minima en PQ
- Etablir des barèmes conventionnels minima dans les autres secteurs
- Amener les groupes de presse à harmoniser leurs tarifs en interne
- Stabiliser pour toute la presse la structure honoraires / droits d'auteur
- Défendre la juste rémunération des droits d'auteur secondaires (réutilisation)
- Poursuivre l'action contre le dumping social (main d'œuvre gratuite : étudiants en stage long, stages prolongés, candidats à l'essai,...)
- « Parler vrai » aux futurs diplômés, poursuivre l'opération « Triangle »
- Intensifier la politique systématique de recouvrement judiciaire des créances
- Enrayer la résurgence des faux indépendants.